



Académie Européenne des Sports
Centre Commercial Auchan
11, Place André Maurois
BP : 93005

☎ 03 88 22 25 68

Site: www.academie-europeenne.eu
Email: academie.europeenne.sports@gmail.com

écoutedopage 0800 15 2000

Dossier d'inscription

À transmettre avec 1 photo d'identité, la cotisation et certificat médical a complété

Garçon / Fille

- Cotisation Adolescents et Adultes **390€ pour l'année** (12 mois à compter de la date de souscription)
- Cotisation Enfant – 14 ans - **290€ pour l'année** (12 mois à compter de la date de souscription)
- Licence **45€ par saison sportive**
- Passeport sportif à souscrire pour les compétitions – **50€ (valable 5 ans)**
- Offre de soins bien être par Eliane - praticienne de modelage sur rdv au 06 83 68 52 90

Mme, Melle, M (rayer mention inutile) NOM : (en majuscule).....

Prénom :

Sexe : (cocher la case correspondante) F M

Date de naissance : __ / __ / __ Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Avez-vous déjà pratiqué les sports de combat ? Oui Non

Si Oui lequel ?

Adresse exacte et lisible

N°.....Rue.....

Code postal.....Ville.....

N° de tel.Adresse e-mail (obligatoire):

N° Sécurité Sociale (obligatoire) :

Groupe sanguin :

Je CERTIFIE l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Pour les filles en cas de GROSSESSE, je m'engage à cesser toute activité sportive (compétition, combat et assaut).

J'autorise l'Académie Européenne des Sports ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation de mon enfant.

Ces données sont collectées et traitées par l'Académie Européenne des Sports dont vous êtes inscrits. Ces données sont donc exclusivement destinées à l'Académie Européenne des Sports. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données que vous pouvez exercer auprès de l'Accueil de l'Académie Européenne des Sports.

Je m'engage à respecter les règlements et le code sportif dont je déclare avoir pris connaissance.

Date :/...../.....

Signature obligatoire du postulant

Pour les mineurs :

Signature de la personne détentrice de l'autorité parentale



Académie Européenne des Sports
Centre Commercial Auchan
11, Place André Maurois
BP : 93005

☎ 03 88 22 25 68

Site: www.academie-europeenne.eu
Email: academie.europeenne.sports@gmail.com

Règlement intérieur de l'Académie Européenne des Sports

Ce **règlement** concerne tous les adhérents de l'Académie Européenne des Sports. L'Académie accueille les membres faisant une demande, après acceptation du bureau de l'Académie Européenne des Sports.

Pour être adhérent de l'Académie, il faut en faire la demande par écrit (accompagné d'une photo d'identité et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports de contacts) et être à jour de sa cotisation et avoir signé le règlement intérieur.

L'Académie Européenne des Sports est gérée par son comité directeur, élu lors de l'assemblée générale. Les membres du **comité directeur** sont élus pour 4 ans. Les entraîneurs sont invités à toutes les réunions du comité, ainsi que les personnes assurant des fonctions au sein de l'Académie. Tout membre de l'Académie peut faire parti du comité directeur s'il en exprime la demande par écrit au président un mois avant l'assemblée générale.

Pour être éligible au comité directeur de l'Académie, il faut :

- Avoir plus deux ans d'ancienneté dans l'Académie.
- Etre majeur le jour de l'élection.

Toutes les **activités** de l'Académie concernent différents sports de combat et autres. Seules peuvent s'entraîner les personnes aptes physiquement ayant fourni un **certificat médical** en début de chaque adhésion avec la mention écrite de « non contre- indication à la pratique des arts martiaux et sports de combat », dès la 1^{ère} séance d'entraînement

Les compétiteurs doivent faire remplir leur passeport sportif par leur médecin (spécialisé en **médecine du sport**).

Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** pour pouvoir pratiquer les entraînements et compétitions.

Les compétiteurs inscrits en championnat doivent signer un **engagement** et fournir un **chèque de caution**.

Tenue sportive obligatoire ;

Aucun entraînement et combat ne sera autorisé sans les **protections obligatoires** : protège-dents, jambières avec dessus de pied, gants de boxe, bandes, coquille pour les garçons et protège partie pour les filles, chevillières, protège-poitrine pour les filles et casque de protection.

Tout élève doit se présenter aux cours dans des conditions d'**hygiène** corporelle et vestimentaire correctes.

Les **bijoux** sont interdits dans les cours, et les **ongles** des pieds devront être coupés courts. Le port de bandes ou mitaines est obligatoire pour le prêt de gants.

Les pratiquants qui transpirent abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol avec une **serviette**, voir essuyer les gouttes de sueur, lors des exercices (glissades dangereuses et principes d'hygiène).

Le **salut** est obligatoire en entrant dans la salle et en sortant.

Les élèves doivent respecter les **horaires**, et l'accès aux cours des retardataires reste à l'appréciation de l'entraîneur. Il est également demandé de respecter les locaux mis à votre disposition et de ne rien laisser traîner !

Tout entraînement doit se dérouler dans l'esprit sportif et convivial, le non respect de ces règles sera sanctionné par le comité directeur. L'Académie Européenne des Sports décline toute responsabilité pour toute personne ayant quitté la salle à l'issue des entraînements.

Lieu des entraînements :

- Académie Européenne d'Arts Martiaux et Sports de Combat – 45, Chemin Haut 67200 Strasbourg et au Centre Commercial Auchan,
- Les entraînements ont bien lieu durant les périodes de congés scolaires et universitaires et les jours fériés.

La cotisation est annuelle et un T-shirt est offert marqué au nom de l'Académie (Valeur 50€). **Les paiements de la cotisation** peuvent être payés en 2 fois, mais l'ensemble des chèques doivent être remis lors de l'adhésion. Le 1^{er} chèque sera de la moitié de la somme due et non remboursable après 7 jours, à compter de la date d'encaissement du 1^{er} chèque.

Concernant les cotisations d'enfants et personnes reconnus par la Maison Départementale des Handicapés(MDPH), un justificatif sera demandé lors de l'adhésion. **Chaque adhérent souhaitant s'entraîner dans les locaux de l'Académie Européenne des Sports doit avoir remplie l'ensemble des conditions d'inscription.**

La pratique des sports ne devra s'exercer qu'au sein de l'Académie Européenne des Sports durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club dégage toute **responsabilité** au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de cette discipline dans ce cadre précis.

Le comité directeur et les entraîneurs se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de **non-respect** du présent règlement.

Ce règlement ne peut être **modifié** avec l'approbation du comité directeur de l'Académie Européenne des Sports

Après acceptation par le futur membre, de ce règlement intérieur, l'adhérent se verra délivrer son badge et en cas de perte le badge, celui-ci sera facturé à hauteur de 20 €uros.

Pour le membre mineur, la personne détentrice de l'autorité parentale autorise l'Académie Européenne des Sports ou un membre du comité directeur de prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation du membre concerné.

Chaque membre à jour de sa cotisation atteste :

- Sur l'honneur ne bénéficie d'aucune contre-indication à la pratique des sports de combat et autres que ce soit en compétition ou en entraînement.
- Au cas de blessure le membre de l'Académie décline toute responsabilité à l'Académie Européenne des Sports ainsi qu'à l'ensemble des représentants.
- Autorise à utiliser mon image en cas de diffusions de photos et vidéos sur internet ainsi que l'ensemble des réseaux sociaux existants et de tous supports de communication (article de presse, flyers, affiches...)

Le membre de l'Académie Européenne des Sports s'engage à respecter le règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance.